



Proposition de pilotage d'un processus de demandes de manifestation parallèle plus efficace pour la 46e session du CSA

Doc N° : BurAG/2019/01/28/02

Contexte

Le nombre d'événements parallèles lors de la session plénière annuelle du CSA a augmenté au fil des années, un nombre jugé trop élevé par certaines parties prenantes. De la même manière, le nombre de requêtes présentées a augmenté, ce qui signifie que de nombreux événements parallèles excellents ne peuvent se voir attribuer aucun créneau.

Lors de la 45e session du CSA, cinq événements parallèles se tenaient en parallèle chaque matin avant la session, à l'heure du déjeuner et le soir. A deux reprises, six événements parallèles se sont tenus en parallèle et un lancement a eu lieu dans l'après-midi. La fréquentation moyenne tout au long de la semaine est présentée ci-dessous :

	Lun 15 octobre	Mar 16 octobre	Mer 17 octobre	Jeu 18 octobre	Ven 19 octobre
Nbre de manifestations parallèles	11	5	17	15	15
Nbre total de participants	639	276	1 073	738	544
Fréquentation moyenne	58	55	63	49	36

En vertu de la procédure actuelle, le Bureau définit les critères, les orientations et les conditions des manifestations parallèles. La plupart des demandes présentées s'y conforment.

Le formulaire actuel de demande de manifestation parallèle est très détaillé et exige une importante planification avant d'être présenté. Ceci requiert de prendre de décisions précises telles que celles portant sur le choix des panélistes et le déroulé.

Plusieurs demandes de manifestation parallèle sont souvent présentées sur un thème similaire. Ces deux dernières années, certains organisateurs de manifestations parallèles se sont vus invités à travailler conjointement et à fusionner leurs demandes, lorsque ces dernières portaient sur des thèmes similaires. Cependant, nombreux sont ceux à ne pas avoir souhaité fusionner car ils avaient déjà planifié leur événement dans les détails avant de présenter le formulaire et ne souhaitaient pas revenir à la case départ.

Introduction d'une nouvelle étape : la manifestation d'intérêt

La proposition consiste à tester l'introduction d'une nouvelle étape avant la présentation du formulaire de demande détaillé d'événement parallèle. Les potentiels organisateurs de *side events* sont invités à exprimer leur intérêt à organiser un événement parallèle lors de la session du CSA sur un thème ou sujet spécifique. Ce mode de fonctionnement sera bien plus léger que le formulaire actuel. Les personnes soumettant des propositions similaires seront mises en contact les unes avec les autres et invitées à collaborer pour présenter la demande de manifestation parallèle effective.

L'objectif de cette proposition est de tester un processus qui réduira le nombre de demandes similaires, augmentera la collaboration entre les parties prenantes et réduira le nombre de manifestations parallèles ne pouvant pas recevoir de créneau.

Grandes lignes des étapes et du calendrier proposés

Étape 1. La manifestation d'intérêt

Calendrier : Février-mi-avril 2019

Les parties prenantes du CSA sont invitées à soumettre, sous la forme d'une enquête en ligne, une manifestation d'intérêt à organiser une manifestation parallèle lors de la 46e session du CSA. Voir le formulaire en ligne proposé à l'Annexe A.

Le Secrétariat compile et analyse toutes les réponses. Conjointement avec une équipe technique des OSR formée pour conseiller le Président, les réponses sont regroupées par thème.

Les parties prenantes présentant des requêtes sur des thèmes similaires sont mises en contact afin de préparer la demande effective.

Étape 2. La présentation des demandes

Calendrier : Mai-juin 2019

Les parties prenantes, en collaboration les unes avec les autres, seront invitées à soumettre leurs demandes en utilisant le [formulaire d'origine utilisé lors de la 45e session du CSA](#). Elles seront filtrées par le Secrétariat au regard de leur adhésion aux critères, orientations et conditions et par l'Équipe technique des OSR pour leurs qualités techniques.

Les informations recueillies seront ensuite communiquées au Président, qui prendra la décision finale en fonction des critères, des orientations et des conditions. En raison de la réduction du nombre de demandes, le nombre de demandes ne recevant pas de créneau devrait s'en trouver réduit.

Étape 3. Les organisateurs de manifestations parallèles sont informés du résultat de leur demande

Calendrier : fin juillet 2019

Les groupes d'organisateur ayant soumis une demande de manifestation parallèle sont informés du résultat de leur demande ; si elle aboutit, ils se voient octroyer un créneau.

Annexe A

Projet de formulaire en ligne qui sera envoyé aux parties prenantes du CSA.

Manifestation d'intérêt pour organiser une manifestation parallèle lors de la 46e session du CSA

E-mail de contact :

Veillez renseigner les détails suivants concernant la manifestation parallèle que vous aimeriez organiser :

1 Quel est son titre provisoire ?

2 Quel est son sous-titre provisoire ?

3 Veuillez décrire l'objectif de la manifestation parallèle (200 mots maximum) :

4 Quelles sont les organisations (et les secteurs de ces dernières) incluses dans cette manifestation d'intérêt ?

Pays/organisation	Secteur

5 Quel est le résultat escompté de la manifestation parallèle ?

6 Quelles orientations ou recommandations politiques du CSA seront couvertes par cette manifestation parallèle, le cas échéant ?

7 Autres informations pertinentes :

